



La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a choisi de créer un réseau entièrement réalisé en fibre optique, construit selon les critères de l'architecture FTTH (Fiber to the home – fibre depuis la tête de réseau jusqu'à la prise de l'abonné). Le réseau THD de la communauté permet d'atteindre des débits très élevés de 100 Mbits/s et plus si nécessaire. Les raccordements aux foyers consistent en l'installation d'une prise terminale optique et d'un modem.

L'opérateur ORANGE propose ses services sur la commune.

f. L'éclairage public

La commune a entrepris la rénovation de ses ensembles d'éclairage public. Les luminaires à ampoule sodium posés sur des supports béton d'EDF sont remplacés par des éclairages LED. Aujourd'hui, environ 50% du parc a été renouvelé.

g. Les déchets

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach assure pour les ménages mais également pour les établissements publics, les commerçants et les artisans (dans des volumes et des conditions de collecte assimilables à ceux des ménages) de l'ensemble du territoire :

- La collecte Multiflux en porte-à-porte des recyclables (secs hors verre), de la fraction fermentescible des ordures ménagères et des ordures ménagères résiduelles ;
- La collecte en apport volontaire du verre ;
- La collecte en apport volontaire du papier ;
- La fourniture, la distribution et la maintenance du parc de bacs hermétiques ;
- La fourniture et la maintenance du parc de conteneurs d'apport volontaire ;
- La fourniture et la distribution des sacs Multiflux ;
- L'exploitation des déchèteries intercommunales.

Le Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est (Sydeme) a été créé en juin 1998. Il regroupe aujourd'hui 14 intercommunalités. Deux collectivités du Bas-Rhin (Alsace) sont également membres du Sydeme. Ce dernier regroupe 298 communes et près de 400 000 habitants, soit une production de quelque 160 000 tonnes de déchets ménagers par an. Le Sydeme a donc pour mission le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, collectés sur son territoire par les structures intercommunales qui le constituent. Il met ainsi en œuvre un schéma global de gestion des déchets, conforme au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de la Moselle.

Ces collectivités locales se sont réunies dans l'objectif d'apporter ensemble, à moyen terme, une solution cohérente et réfléchie au problème complexe de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le Sydeme a créé en juillet 2003 sa propre régie à personnalité morale et autonomie financière dénommée Ecotri Moselle-Est. Elle exploite les installations et les équipements mis en place par le Sydeme, dont le centre de méthanisation basé à Morsbach.

Le Sydeme produit aujourd'hui ses propres sacs Multiflux dans son usine de confection situé au Technopole de Forbach Sud. La collecte du tri est effectuée de façon hebdomadaire. Le tri multi flux permet de séparer les biodéchets, les recyclables et le résiduels.

La déchetterie utilisée par les habitants de la commune se situe sur le territoire de BETTING (commune limitrophe).



10.2 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA COMMUNE

10.2.1 - Le milieu physique

a. Le climat

Source : données météo France

Le changement climatique

Le Département de la Moselle, de par sa position géographique, subit des influences continentales assez marquées, caractérisées par des hivers parfois rudes, des gelées tardives, des étés assez chauds et orageux, des automnes courts, et des précipitations abondantes. Ce climat est caractéristique des « climats océaniques dégradés à influence continentale sensible ». Le Département de la Moselle connaît et subit les changements du climat. Ces phénomènes s'accroissent. Ils sont principalement liés à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère résultant des activités humaines.

La normale saisonnière

Les saisons contrastées peuvent subir de rapides changements dus à l'orientation des vents dominants. Ainsi, l'influence océanique apporte de longues périodes de précipitations, tandis que l'influence continentale peut engendrer de fortes amplitudes thermiques (descente d'air froid polaire provenant de l'anticyclone sibérien possible en hiver).

En été, le vent souffle depuis l'océan Atlantique vers le continent. En rencontrant les reliefs alpins, le vent remonte soufflant du Sud/Sud-ouest, les courants d'air permettent alors d'atténuer les chaleurs continentales. En hiver, le vent souffle depuis le Nord/Nord-est emportant un courant d'air froid depuis les régions nordiques et le continent.

En plus des vents dominants s'ajoutent des phénomènes locaux liés aux reliefs de la vallée de la Moselle et à son orientation par rapport aux apports solaires.

Les courants d'air refroidissent alors les façades exposées, renforçant les déperditions thermiques des bâtiments. La vitesse de vent maximale enregistrée en 2022 était de 101 km/h.

Les précipitations

Les mois d'Octobre à Mars sont les plus pluvieux (soit 6 mois). Le mois de Décembre est le plus pluvieux de cette période avec 79.2mm enregistrés.

Le mois le plus sec est généralement le mois d'Avril avec 50.5mm enregistrés.





Au regard du changement climatique, globalement, les valeurs médianes du cumul saisonniers des précipitations varient peu. Elles restent cantonnées autour des 200mm au printemps et en été. En automne et en hiver, elles montrent une tendance à la hausse en passant de 200mm pour la période de référence, à 248mm en automne à la fin du siècle, et 272mm en hiver pour cette période 2071-2100.

Par contre, on constate, hormis en automne, une augmentation de la variabilité de la pluviométrie saisonnière, impliquant une multiplication des phénomènes extrêmes. On rencontrera par exemple à la fin du siècle des printemps avec un cumul de précipitation minimum à 86mm et maximum à 403mm. Idem en été où il faudra composer avec des années à 29mm de cumul estival et des années à 344mm.

Les températures

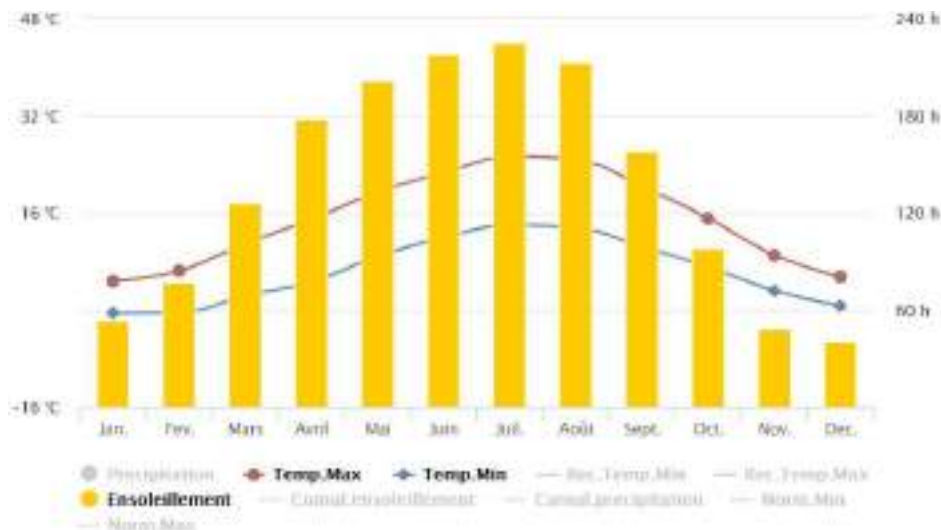
Le mois le plus chaud reste le mois de Juillet avec des températures moyennes de 25.3 °C. La « belle » saison s'étend des mois d'Avril à Septembre. Le mois de Janvier reste le mois le plus froid avec des températures minimales moyennes de -0.5°C. Le record de température maximale enregistré s'élève à 39.7°C au mois de Juillet et de -23.2°C au mois de Février pour les températures minimales.

La température moyenne annuelle médiane enregistrée est le symptôme le plus direct et le plus évident du changement climatique. Cet indicateur montre une tendance lourde à la hausse. La température moyenne annuelle augmente de 0.9°C entre la référence historique (1976-2005) et l'horizon 2021-2050 et de + 2°C à l'horizon 2071-2100 pour atteindre 12° C en moyenne. Le nombre de jours où la température maximale dépasse 25°C augmente également. Parallèlement à cette hausse des températures, on observe une diminution importante du nombre de jours de gel annuel. Ainsi la médiane de 62 jours annuel observée sur la période de référence passe à 55 jours sur 2021-2050 pour ne plus être que de 39 jours en 2071-2100.

Le nombre de jours très chauds est mesuré par le dépassement du seuil de 30 °C. Ces températures sont susceptibles de bloquer le développement de nombreuses plantes actuellement cultivées dans nos régions, ou au moins d'entraîner des stress thermiques significatifs. Ces fortes chaleurs impactent aussi largement la santé des hommes et des animaux. Lorsque l'on considère le nombre de jours très chauds atteints 1 année sur 2, il passe au cours du siècle de 3 à 9 soit le triple. Le nombre maximal de jours passera lui de 21 jours sur la période 1976-2005, à 53 jours pour l'horizon 2071-2100. Alors qu'1 année sur 10, il n'y avait pas de jours à plus de 30°C sur la période 1976-2005, à l'horizon 2071-2100, il y aura systématiquement au moins 1 jour à plus de 30°C.

L'ensoleillement

L'été est la période la plus ensoleillée avec un ensoleillement moyen de 797 h. L'automne est la période la moins ensoleillée avec 232 h.



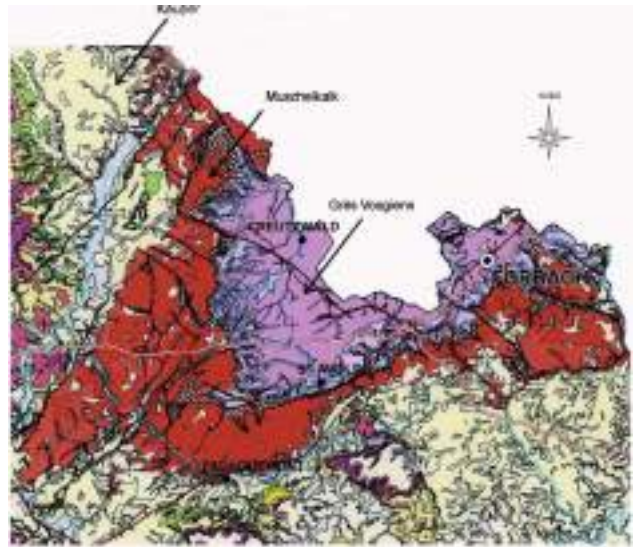


b. La géologie

D'un point de vue géologique, la commune se situe aux contreforts de « 3 régions » géologiques : le Keuper, le Muschelkalk, le Grès Vosgiens.

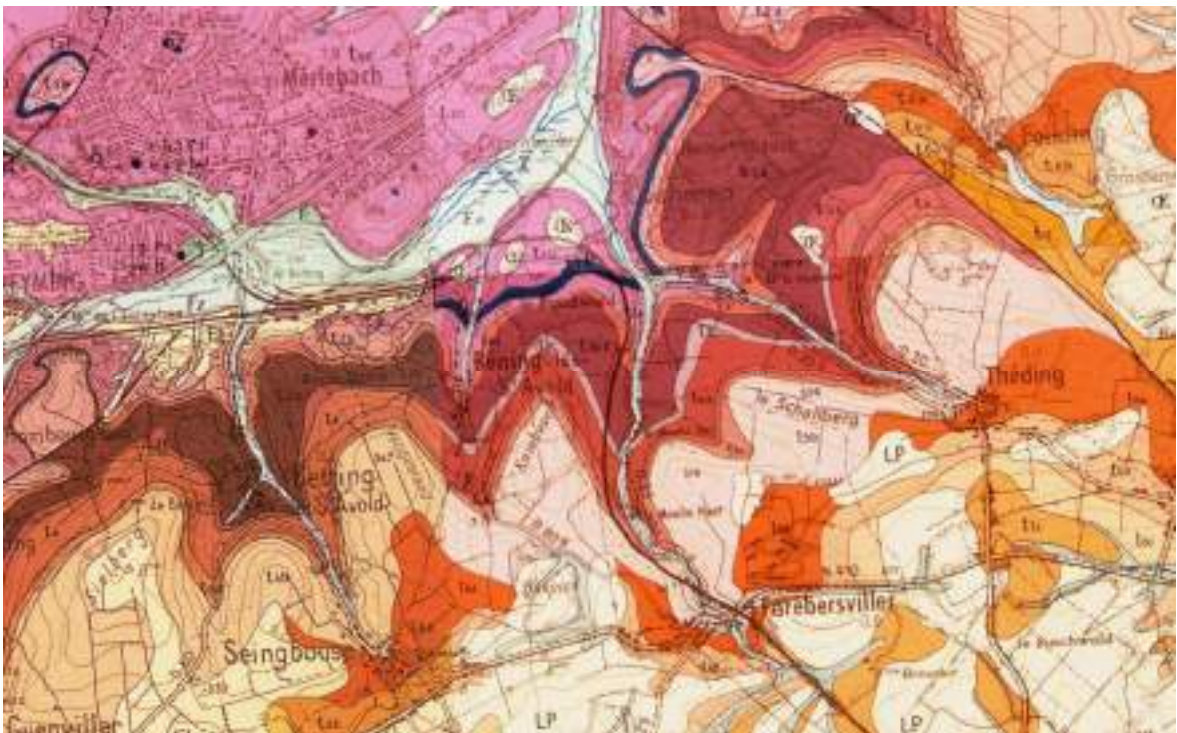
Le pays du Keuper est une région au paysage « monotone » qui offre une succession plus ou moins anarchique de croupes et de vallons. Les écarts entre points hauts et points bas ne dépassant pas souvent 40 mètres.

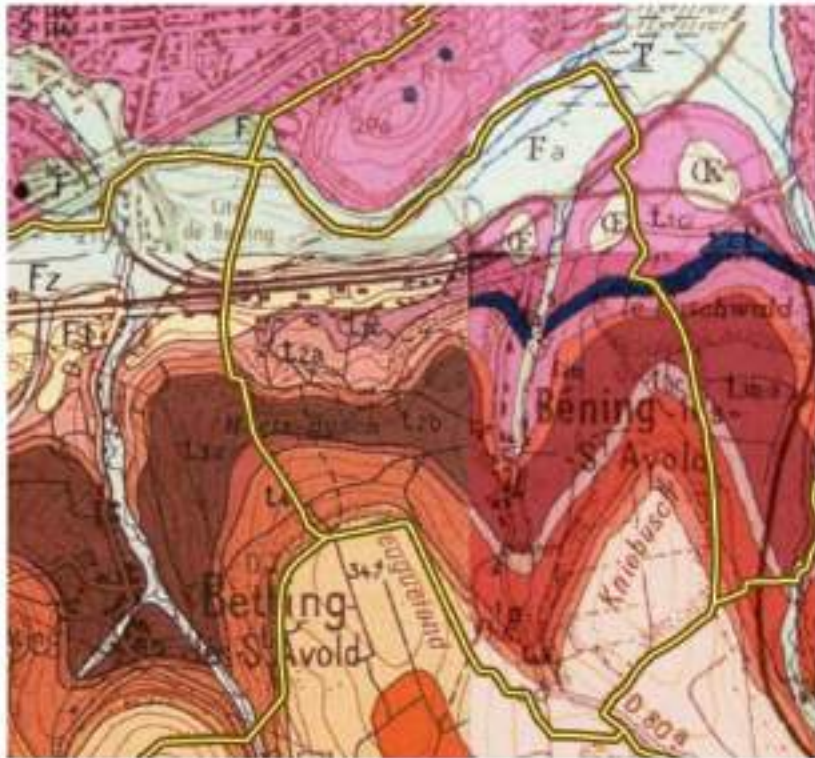
Le village rural originel s'est développé en limite du Keuper et du Muschelkalk. La portion de territoire communal où est présent le Muschelkalk (calcaire coquillé) est occupée par les bois et forêts de la commune. Cette masse géologique traverse d'Est en Ouest la commune et marque la transition entre le quartier gare et le village rural.



Enfin, la partie Nord de la commune se situe en limite avec la région du Warndt. Le Warndt est situé sur la frontière franco-allemande, à cheval sur les territoires du département de la Moselle et le Land de la Sarre (Saarland) en Allemagne. C'est une région d'environ 300 km² sur la rive gauche de la Sarre, au sud-ouest de Völklingen. Elle est ceinturée par une ligne de crêtes qui va de Bérus à Spicheren en passant par Varsberg, Longeville-lès-Saint-Avold, Saint-Avold, Hombourg-Haut et Forbach.

Le Warndt géologique correspond principalement à la surface de territoire reposant sur le grès du trias inférieur dont le sol sablonneux est issu de l'altération du grès en surface. La couche du Permien, sous-jacente, a été exploitée pour l'extraction de houille. Le Bassin Houiller Lorrain englobe une grande partie du Warndt français.





Carte géologique de Béning-Lès-Saint-Avold

- OE : Ocre**
Sable ocre en couverture des argiles du Givet, des marnes de la Lorraine, des calcaires à Charbon, du calcaire ostial. De plus, il se trouve d'importantes quantités de limon, roches pulvérisées, argileuses, de même nature qu'au nord, au nord-est en majeure partie des produits éjectés dus à l'effondrement du substratum. Mais on y rencontre aussi une importante proportion de roches sédimentaires détritiques résultée formée par l'accumulation du limon à la suite de la déflation. Sur le gris rouge, les limons sont moins épais. Mais on en trouve de bons dépôts sur les terrains fissurés, surtout le du l'érosion a sensiblement mis à nu le y a fort ont le rochers qui a été été érodés.
- Fa : Alluvions éolées**
Sables fins, argiles, des roches calcaires, argiles, des calcaires, grès, argiles, et argiles en majeure partie calcaires. Les calcaires grossiers sont plus ou moins bien calcaires selon la longueur du transport. Dans la partie de la Rosselle on voit des sables et graviers, assez mal triés à cause de la pente très faible.
- R : Lösses, blocs des pentes et alluvions anciennes**
C'est des limons argilo-sableux.
- L1 : Dolomites à Urgelle et marnes boréliennes du Groupe de Fouchyville**
C'est de la dolomite talusaire jaunâtre, de marnes schisteuses grises, noires et vertes avec nodules de dolomite. Environnement se trouvent des grès gris, noirs et verts avec nodules bleus, blancs de dolomite et d'alun et de sels parallèles à la surface et des lentilles de gypse.
- L2 : Marnes, argiles de têtes calcaires**
Masse compacte et dure composée de dolomite blanche avec un banc à acétone, à la base couches riches en limonites ocreuses. On voit de dolomites ocreuses et calcaires orangés, remplissant un peu moins de 12 mètres de la base au sommet et de la dolomite griseuse.
- L3 : Grès à Votière**
Sous le gris coarcté se développe une épaisse limite de couleur rouge ou violacée formant un excellent réservoir aquifère. Plus bas viennent des grès à grain fin, bien liés, parfois en bancs très épais, de couleur rouge, gris ou jaune clair, parfois tendus, riches en mica, fournissant une bonne partie de sable très exploités. De nombreux lentilles de marnes sont à dolomite, ces stratifications les argiles.
- L4 : Couche intermédiaire avec banc à caradoc**
Le conglomérat que les grès ont des caractères, faisant transition entre le conglomérat principal et le grès à la base. Les grès sont gris, noirs, riches en mica à structure irrégulière, de couleur violacée à rouge, remplissant de nombreuses lentilles d'argile et des nodules d'argile brune ou violette dans le départ leur dans un aspect caractéristique.
Tous les marnes appartenant aux grès et les grès eux-mêmes ont un aspect rappelant celui de conglomérats principaux.
À la partie inférieure se développent souvent des bancs à dolomite et à caradoc. La dolomite se développe en nodules ou parfois en bancs sur un ou plusieurs niveaux.
- L5 : Grès-violet principal**
Le grès est à grain grossier, rouge brun ou jaune contenant parfois petits grains blancs. Les grès de quartz sont très abondants dans les couches de conglomérats et souvent au aspect irrégulier à la roche. Il n'y a pratiquement pas de mica. Les grès sont très peu exploités pour la construction. Quelques bancs riches en mica et feldspath sont connus irréguliers de rochers. Les grès très tendus du sommet se défilent très facilement et sont souvent exploités comme sables.

Il est précisé que les activités anthropiques présentes sur la commune exercent une pression relativement importante sur les nappes phréatiques notamment au niveau de la vallée alluvionnaire de la Rosselle.

La carte de vulnérabilité ci-contre correspond à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques (source : SIGES Rhin-Meuse) par la considération des caractéristiques du milieu naturel.

La vulnérabilité est attribuée aux premiers aquifères rencontrés, celles des nappes plus profondes (supérieures à 100m) ou bien captives n'est pas abordée.



c. La pédologie

Les types de sols les plus fréquents sont les Alocrisols et les Brunis sols Oligo saturés ou rédoxiques et réductiques présents dans le Nord de la commune de Béning-Lès-Saint-Avold. Les humus (1) sont relativement variés. Béning-Lès-Saint-Avold présente des humus de forme moder et dysmoder ou mor (présents majoritairement sur les sols des Vosges gréseuses). Le moder montre une litière épaisse, se fragmentant progressivement et faisant place à un horizon organique de couleur sombre, fait des crottes invisibles des très petits animaux qui ont consommé la litière, surtout acariens et enchytréides. Les argiles et les marnes sont très fréquentes et sont plus ou moins imperméables.

¹ L'humus est la couche supérieure du sol créée, entretenue et modifiée par la décomposition de la matière organique, principalement par l'action combinée des animaux, des bactéries et des champignons du sol.



d. Le relief

Béning-Lès-Saint-Avold est située en limite de la vallée et de la Rosselle et du plateau calcaire lorrain.

Les activités ferroviaires, les habitations et les RD n°80A et 80B se trouvent dans la vallée de la Rosselle. La partie « rurale » du village originel se situe dans un paysage au relief général de la commune est doux est vallonné. Le relief de cette partie rurale présente cependant de fort dénivelés sur les flancs Est et Ouest de la commune.

L'amplitude altimétrique est de 120m. Les points les plus bas se trouvent aux abords de la Rosselle et présentent une cote moyenne de 205 m NGF. Les points le plus haut de la commune se situent au lieu-dit KNEBUSCH occupé par la forêt communale avec une cote moyenne de 325 m NGF.

e. L'hydrologie

Béning-Lès-Saint-Avold fait partie des treize communes françaises traversées par la rivière La Rosselle (code Sandre A95-0200). Elle parcourt 1.3km sur le ban communal.

La Rosselle prend sa source à Longeville-lès-Saint-Avold, près du lieu-dit Lorentzberg, à 309 m d'altitude, dans le département de la Moselle, juste au Sud de la commune de Bouchepon.

Elle forme une frontière entre la France et l'Allemagne au niveau de Morsbach et Petite-Rosselle ainsi qu'une frontière naturelle entre les communes de Béning-Lès-Saint-Avold et Cocheren.

La Rosselle se jette dans la Sarre, en Allemagne, aux environs de Völklingen. Sa longueur totale est de 38 kilomètres, dont 32.8 km en France. La commune est également traversée par le ruisseau du Kallenbach.



Source Géoportail



Source DDT Moselle



f. Les forages, piézomètres, puits, fontaines et sources

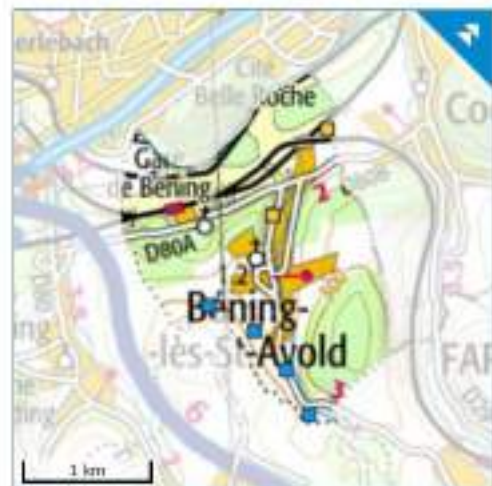
L'inventaire des points d'eau n'est pas exhaustif et les renseignements techniques sur les ouvrages sont partiels.

D'après le SIGES Rhin-Meuse, 7 ouvrages de prélèvement d'eau sont comptabilisés sur la commune (3 forages et 4 sources dont la profondeur n'est pas renseignée) :

<https://sigesrm.brgm.fr/?page=ficheMaCommune&codeCommune=57061>

Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal disposent d'un identifiant national : le code BBS (Banque de données du Sous-Sol).

Code BSS	Lieu dit	Nature	Profondeur	Fiche
01661X0005/F	LIEU-DIT OBERE AU	Forage	60.5 m	Fiche BSS Eau
01661X0056/F2	LIEU DIT OBERE AU	Forage	200 m	Fiche BSS Eau
01405X0102/595	SONDAGE COCHEREN 11 (SPC1)	Forage	1313.6 m	Fiche BSS Eau
01661X0014/S	SOURCE KAHLENWISSE - ANCIEN CAPTAGE DES FONTAINES	Source		Fiche BSS Eau
01661X0013/S	SOURCE PRES DU RESERVOIR	Source		Fiche BSS Eau
01654X0039/S	LIEU DIT WALMESFELD	Source		Fiche BSS Eau
01661X0007/S	ANCIEN CAPTAGE DES FONTAINES PUBLIQUES - SOURCE WI	Source		Fiche BSS Eau



NB : les carrés bleus signalent la présence de source et les carrés jaunes la présence de forages / piézomètres.



Lorsqu'un point d'eau fait partie d'un réseau de surveillance des eaux souterraines, il dispose de mesures régulières de la qualité ou du niveau des nappes. Ces données sont rassemblées dans la banque nationale ADES, gérée par le BRGM. Tous les points ADES référencés sur la commune sont listés ci-dessous. Les informations disponibles sur les ouvrages ainsi que les données associées sont accessibles à partir de la "fiche ADES".

Piézomètres			
Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01405X0102/595	SONDAGE COCHEREN 11 (SPC1)	1313.6 m	Fiche ADES

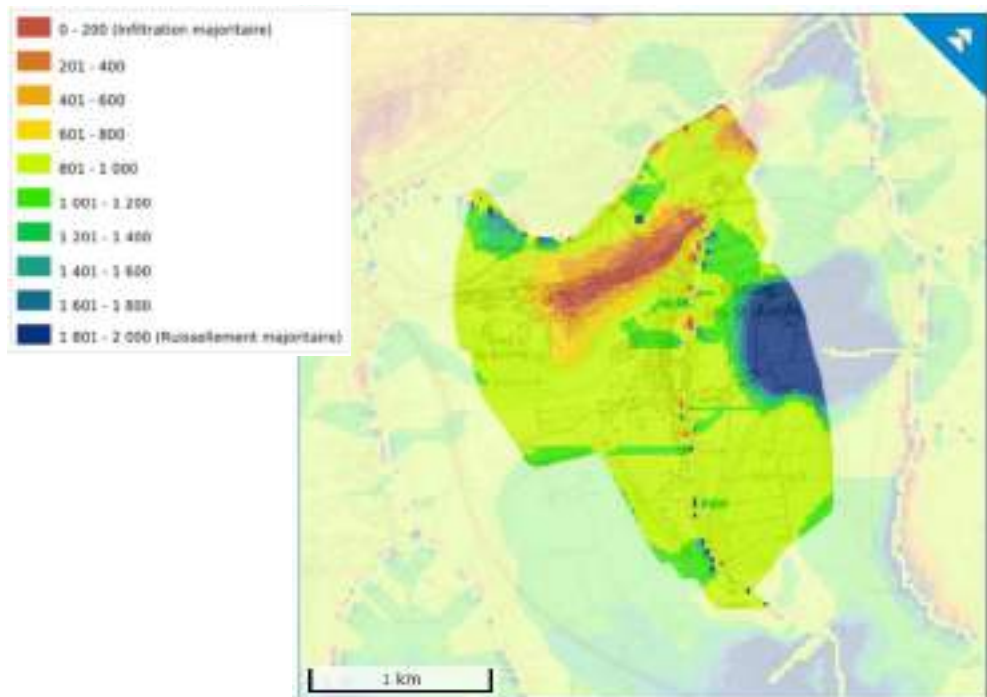
Qualitomètres			
Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01661X0005/F	LIEU-DIT OBERE AU	60.5 m	Fiche ADES
01661X0058/F2	LIEU DIT OBERE AU	200 m	Fiche ADES
01661X0007/S	ANCIEN CAPTAGE DES FONTAINES PUBLIQUES - SOURCE WI		Fiche ADES

Piézomètres/Qualitomètres			
Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01661X0013/S	SOURCE PRES DU RESERVOIR		Fiche ADES
01661X0014/S	SOURCE KAHLENWISSE - ANCIEN CAPTAGE DES FONTAINES		Fiche ADES
01654X0035/S	LIEU DIT WALMESFELD		Fiche ADES

En cas d'absence de points sur la commune, les 3 points les plus proches situés à moins de 10 km de la commune sont signalés.

g. Vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses

Cet indicateur spatial traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface. Il a été créé par le BRGM pour réaliser des cartes nationales ou régionales de vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses. L'IDPR est disponible à l'échelle de la France sous forme de grille. Son échelle de validité est le 1/50 000.





h. L'occupation des sols / l'artificialisation des sols

Les données présentées ci-dessous pour la commune de Bening-Lès-Saint-Avold sont issues de la base de données d'occupation des sols OCS Grande Echelle en Grand Est recoupées avec la base de données Corine Land Cover, dont le Ministère en charge de l'Environnement est chargé d'assurer la production, la maintenance et la diffusion.

En 2018, il est à remarqué qu'environ 26.05% des sols du territoire de Bening-Lès-Saint-Avold sont artificialisés soit plus de 95.70 ha dont environ 30% de cette artificialisation concernent les infrastructures de la Commune et 50.5% l'habitat. Les surfaces artificialisées restantes se répartissent en équipements (environ 6%) et en activités économiques (environ 11.70%).

Les surfaces « naturelles » non imperméabilisées occupent environ 74% de la surface du ban. Les espaces forestiers et semi-naturels s'élèvent à environ 46.8%. 25.50% des sols sont occupés par des activités agricoles. Enfin, 1.5% de zones humides sont recensées sur le territoire communal.

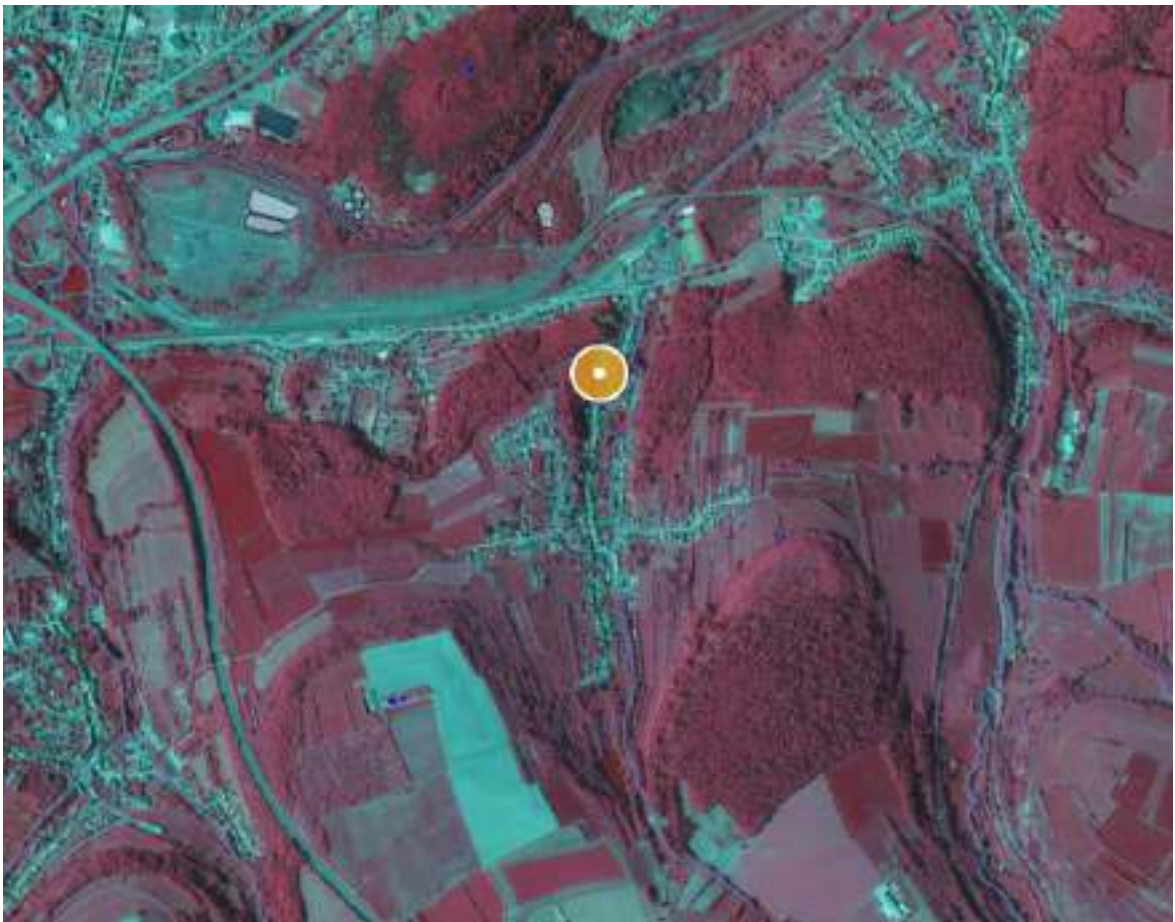
ETAT ET EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL 2009-2018					
Source - Base de Données OCS Grande Echelle en Grand Est					
BENING-LES-SAINT-AVOLD - 4 km ²	2009 [ha]	2018 [ha]	Evolution [ha]	% de la surface communale	Evolution annuelle [ha/an]
1. Territoires artificialisés :	105,89	95,70	-10,19	-2,77%	-1,13
2. Territoires agricoles :	94,25	93,86	-0,39	-0,11%	-0,04
3. Espaces forestiers et semi-naturels :	161,24	171,81	10,57	2,88%	1,17
4. Zones humides :	5,46	5,46	0,00	0,00%	0,00
5. Surfaces en eau :	0,55	0,55	0,00	0,00%	0,00
	367,39	367,38			
ANALYSES COMPLEMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES ARTIFICIALISES 2009-2018					
Source - Base de Données OCS Grande Echelle en Grand Est					
BENING-LES-SAINT-AVOLD - 4 km ²	2009 [ha]	2018 [ha]	Evolution [ha]	% de la surface communale	Evolution annuelle [ha/an]
1. Artificialisation :					
Urbanisation	105,80	95,60	-10,20	-2,78%	
Emprises militaires, zones d'extraction, exploitations agricoles	0,10	0,10	0,00	0,00%	
	105,90	95,70	-10,20	-2,78%	
2. Urbanisation :					
Habitat	48,00	48,40	0,40	0,11%	
Equipements	5,60	5,60	0,00	0,00%	
Activités économiques	8,70	11,20	2,50	0,68%	
Infrastructures	42,50	27,80	-14,70	-4,00%	
Urbain mixte	1,10	2,70	1,60	0,44%	
	105,90	95,70	4,50	1,22%	0,45
3. Habitat :					
Bâti dense	0,80	0,80	0,00	0,00%	
Bâti collectif ou mixte	0,90	1,00	0,10	0,03%	
Bâti individuel dense	24,70	25,40	0,70	0,19%	
Bâti individuel lâche	20,10	20,00	-0,10	-0,03%	
Bâti isolé	0,00	0,00	0,00	0,00%	
Espaces libres	1,40	1,20	-0,20	-0,05%	
	47,90	48,40	0,50	0,14%	
4. Activité économique :					
Emprises d'activités à dominante industrielle	1,70	1,80	0,10	0,03%	
Emprises d'activités à dominante commerciale	0,00	0,00	0,00	0,00%	
Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	0,10	0,00	-0,10	-0,03%	
Anciennes emprises d'activité	6,90	9,40	2,50	0,68%	
Emprises militaires	0,00	0,00	0,00	0,00%	
Exploitations agricoles	0,10	0,10	0,00	0,00%	
Zones d'extraction	0,00	0,00	0,00	0,00%	
	8,80	11,30	2,50	0,68%	



L'illustration ci-contre permet « d'apprécier » l'importance de la tache urbaine et de l'artificialisation des sols du territoire communal (source : Géoportail – situation 2015).

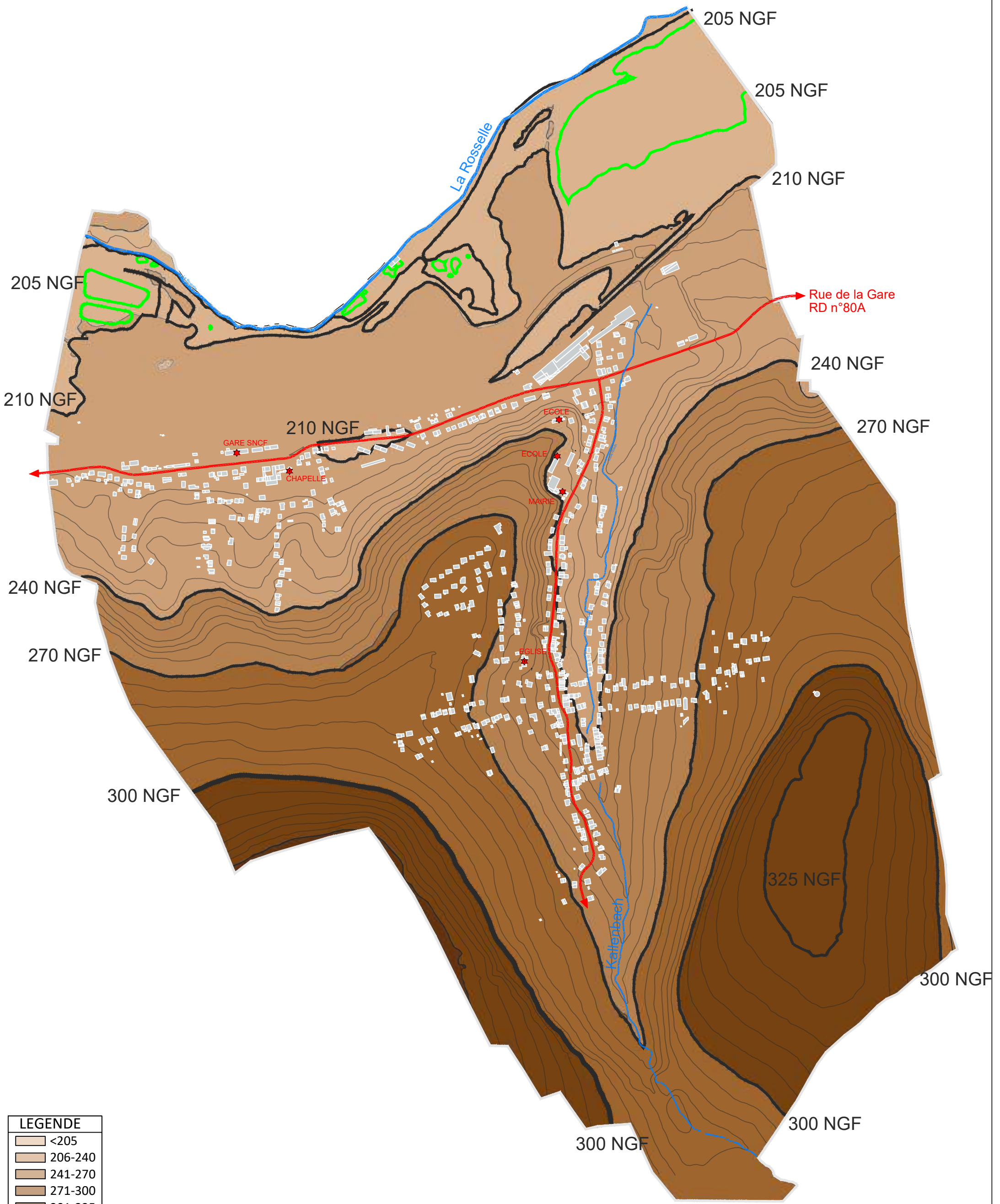


Source : Géoportail – 2022 – couleur infrarouge.





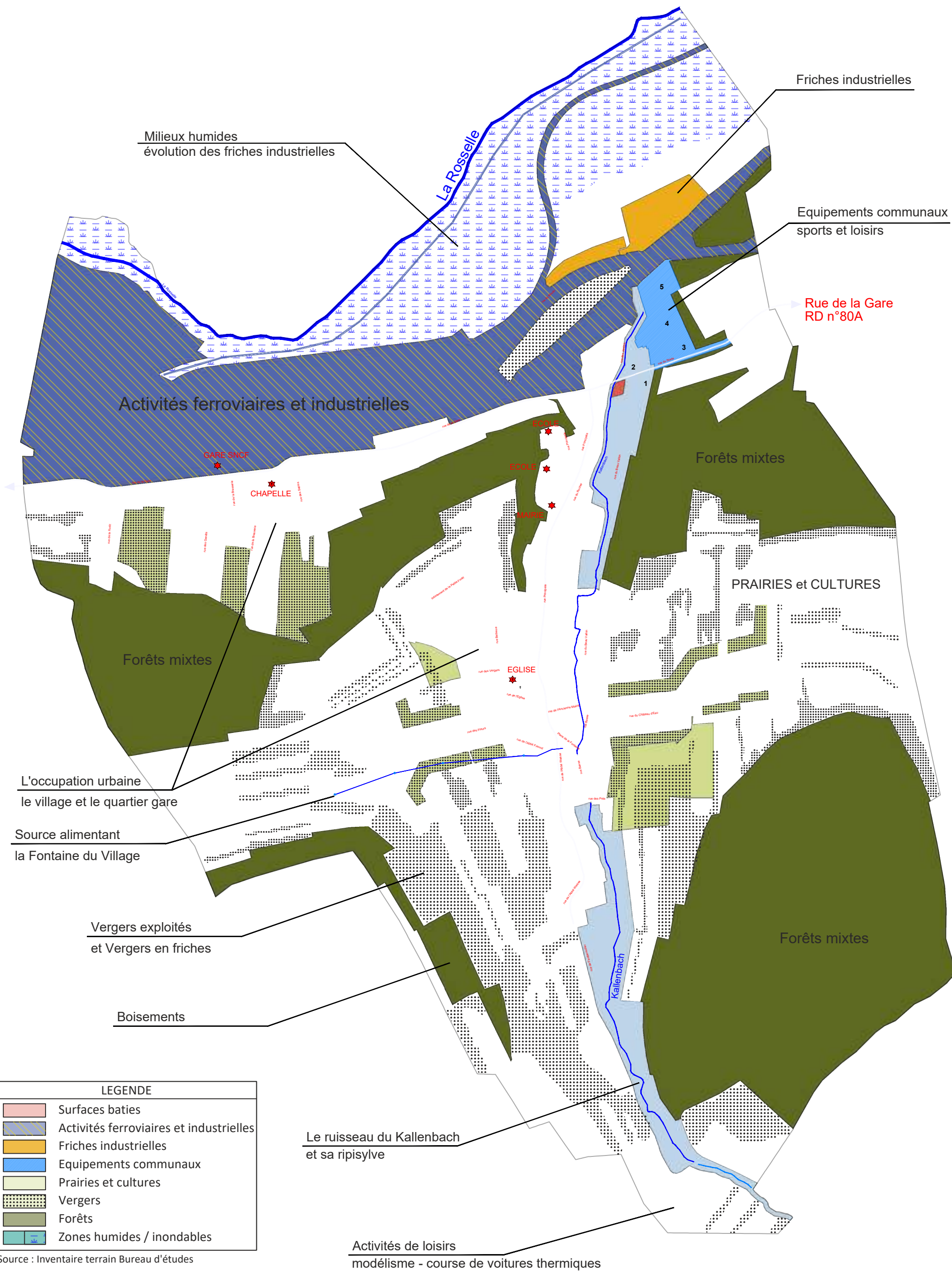
Les espaces forestiers et semi-naturels représentent 171.81 ha en 2018 soit près de la moitié du territoire 46.8%.



LEGENDE

	<205
	206-240
	241-270
	271-300
	301-325
	>326

Source : IGN



LEGENDE

	Surfaces baties
	Activités ferroviaires et industrielles
	Fiches industrielles
	Equipements communaux
	Prairies et cultures
	Vergers
	Forêts
	Zones humides / inondables

Source : Inventaire terrain Bureau d'études

Activités de loisirs
modélisme - course de voitures thermiques





10.2.2 - Le paysage

a. Structures paysagères et unité paysagère

Définition structure paysagère : *une structure paysagère est un système formé par des éléments de paysage et des interrelations matérielles ou immatérielles qui les lient entre eux et à leur perception par les populations. La structure paysagère représente le produit de l'interaction entre la structure biophysique et la structure sociale d'un territoire et constitue les traits caractéristiques d'un paysage (d'après J.F. Seguin, Des composants du paysage : Unités, structures, éléments, 2005). Une ou plusieurs structures paysagères forment une unité paysagère.*

Le territoire communal s'inscrit dans l'unité paysagère dite du WARNDT composée du massif forestier du Warndt et de ses couronnes urbaines. Toutefois, le territoire communal se situe en limite de cette unité paysagère et présente également les caractéristiques de l'unité paysagère du plateau Lorrain :

- Les Vosges sont visibles en fond de paysage ;
- Les panoramas sont souvent très vastes ;
- Les échelles de vision interne et externe sont grandes. Les perspectives sont larges et la dimension verticale est essentiellement donnée par les arbres et quelques éléments témoignant des activités humaines ;
- Les paysages sont relativement complexes, car composés de nombreux éléments. La lisibilité reste toutefois forte car leur agencement est simple ;
- L'ambiance est relativement rurale, car les infrastructures sont peu nombreuses ;
- Un patrimoine culturel commun (ouvrages militaires, cités historiques, typologie de construction des bâtiments anciens, activités humaines, passés archéologiques, ...) ;
- Des pratiques socio-culturelles communes (liées à l'histoire, aux activités traditionnelles, ...).

Le Warndt est une dépression de 200m en contrebas du plateau lorrain, où affleure le grès vosgien, encadrée de coteaux composés de calcaire. Les forêts du Warndt se compose essentiellement de hêtres avec chênes sessiles sur sol acide pauvre. Toutefois, de nombreuses plantations de pins Douglas et de pins Weymouth ont été réalisées (souvent pour répondre aux besoins importants des activités industrielles).

Ces massifs forestiers contrastent avec les secteurs urbanisés. Ils définissent une limite visuelle très forte. Des vergers, alignements de fruitiers le long des routes viennent enrichir le paysage.

L'ambiance de cette unité paysagère est essentiellement urbaine dans sa partie centrale, alors que la couronne forestière et les sous-secteurs plus agricoles conservent une ambiance rurale.

Les secteurs urbains de ces anciennes agglomérations « industrielles minières » s'étendant autour de FORBACH, STIRING-WENDEL, PETITE-ROSSELLE et FREYMING-MERLEBACH présentent plusieurs caractéristiques communes :

- Une ville centre (présentant un tissu urbain ancien en parti reconstruit suite à la seconde guerre mondiale) entouré ou accompagné d'un développement urbain sous la forme de cité ouvrière paternaliste et d'ensembles urbains de type HLM (architecture typique des années 60).
- Les extensions urbaines de la ville centre s'agglomèrent avec les localités attenantes (souvent rurales) formant ainsi des « conurbations » effaçant les limites des communes. Les vallées du Merle et de la Rosselle sont ainsi occupées par un tissu quasi-continu d'implantations urbaines, commerciales et industrielles. Cette conurbation



- transfrontalière se poursuit en Allemagne le long des vallées de la Sarre (Sarrebuck, Völklingen, Sarrelouis, Dillingen...).
- A l'intérieur de ces localités, la présence d'un ensemble industriel remarquable témoignant de l'ampleur des transformations du paysage et de l'ampleur des apports de l'activité minière et sidérurgique au développement de la France.
 - Le développement de ces cités minières s'est accompagné de nombreux équipements scolaires, culturels et de loisirs. Ces équipements se localisent dans la ville centre mais également sont présents en nombre dans les nombreux quartiers ouvriers. Malheureusement aujourd'hui, de nombreux équipements ne sont plus utilisés et déperissent ou sont rasés.
 - Les ensembles industriels et les cités minières présentent les mêmes caractéristiques urbaines : architecture industrielle constituée de briques, acier, verre et bois, des volumes architecturaux simples, une organisation structurée et paternaliste.

Deux structures paysagères sont identifiées au sein de la commune :

- **La vallée industrielle**

La vallée s'individualise du reste de son environnement par la rupture que crée sa forme « en creux » : elle constitue donc un élément particulier du paysage. La portion de vallée s'étalant sur le territoire de BENING est occupée à 100% par les activités humaines anciennement liées aux exploitations minières (réseaux de transports : voies de communication, voies ferrées, équipements publics, logements, ...). Les logements du quartier gare se sont développés en grande partie suite à l'essor de la Mine.

La gare de BENING a toujours joué un rôle majeur dans l'organisation du territoire communal.

Aujourd'hui, cette occupation humaine évolue. Suite à l'arrêt des activités minières, les terrains sont colonisés par des plantes pionnières et envahissantes et les paysages immédiats se ferment progressivement.

A BENING, la vallée est délimitée d'une part par la rivière la Rosselle (marquant la transition avec l'espace urbain dense de la conurbation) et d'autre part, par les faibles pentes boisées marquant la naissance du village agricole.

- **Le village 'agricole'**

Dans l'esprit d'un village de montagne, les constructions et les équipements du village sont enclavés par des pentes boisées et herbacées plus ou moins fortes qui ne permettent pas d'embrasser le paysage dans sa totalité et d'en apprécier son organisation. Aucune vue longue, aucun panorama ou encore aucune perspective monumentale s'offrent à la vue de l'observateur à l'intérieur du village. Le village est entièrement « tourné » vers la vallée industrielle.

Le village s'est construit en lien avec le travail de la terre : grandes fermes agricoles employant une population d'ouvriers agricoles. Jusqu'en 1900, la vallée était agricole. Elle accueillait de nombreuses cultures et la Rosselle était pourvue de plusieurs moulins.

En prenant de la hauteur en limites Est et Ouest du ban communal, plusieurs points de vue longue permettent d'apprécier :

- Le massif forestier du Warndt, ces anciennes cités minières et les activités industrielles passées. Ces éléments constituent les points de repères paysagers de la vallée industrielle (Terril, Chevalement, cités minières ...) ;
- Les paysages doucement ondulés du plateau pré-vosgiens alternant de vastes étendues de cultures et de prairies, des massifs boisés et des villages ruraux (vues donnant sur Betting, Cocheren, Thédling, Folkling, Farébersviller, ...) ;
- Le village : son organisation et l'implantation des constructions au sein de son environnement.



b. Entités paysagères

Définition Entités paysagères : les entités paysagères sont des zones au sein desquelles la composition et la structure du paysage sont communes. Elles sont définies en fonction des grands ensembles de relief, des types d'occupation du sol, des dynamiques qui s'y déroulent et de l'analyse d'éléments identitaires et particuliers du territoire.

Les entités paysagères constituantes de la vallée industrielle :

- L'espace urbanisé structuré autour de la Route Départementale accueillant habitations, équipements publics et activités économiques ;
- Les activités ferroviaires constituées de la gare SNCF et de importants réseaux de voies ferrées ;
- Les friches industrielles, colonisées par la végétation, constituées de réseaux ferrés et de vastes plateformes relativement stériles ;
- La Rosselle marquant la limite Nord du territoire ;
- Les massifs de forêt marquant la transition entre la structure du village agricole et la vallée industrielle.

Les entités paysagères constituantes le village agricole :

- Le tissu urbain formé d'anciennes fermes, de maisons individuelles et de petits collectifs ;
- Les parcelles agricoles cultivées et de prairies ;
- Les vergers ;
- Les massifs de forêts ;
- Le ruisseau du Kallenbach.

c. Les éléments patrimoniaux

La commune possède plusieurs éléments qui peuvent être considérés comme remarquables au sein de son territoire. Ces éléments constituent le patrimoine de la commune.

On peut les classer sous différents thèmes :

- Le patrimoine bâti y compris le « petit » patrimoine ;
- Le patrimoine historique (espaces naturels et espaces bâtis) ;
- Le patrimoine naturel ;
- Les vues remarquables sur le paysage environnant.

Les éléments du « petit » patrimoine

Les fontaines



Elles se situent dans la partie ancienne du village. Elles méritent d'être mises plus en valeur.



Les calvaires



Le lavoir



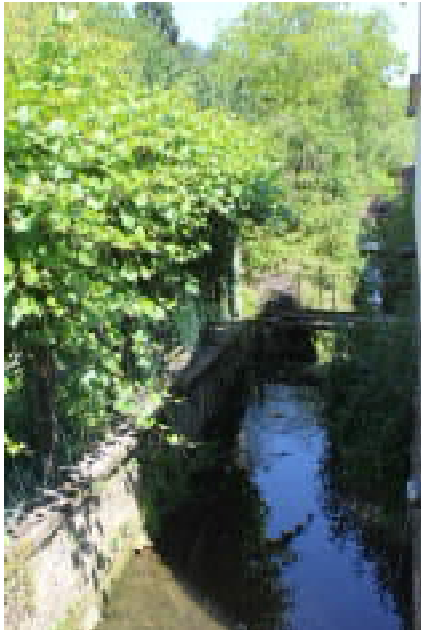
Les bâtiments anciens remarquables







Le patrimoine naturel





Les vues remarquables sur le paysage environnant





d. Les éléments bâtis remarquables à protéger

Il est précisé que des bâtiments et des formes urbaines remarquables méritent d'être protégées car ils constituent le patrimoine bâti de la commune. Ces bâtiments et ces formes urbaines sont repérés sur le plan de zonage par un pentagone rouge comportant un numéro spécifique. Ils sont donc soumis à des mesures de protection et de mise en valeur spécifiques suivantes, sans obérer pour autant les possibilités d'adaptation de ces constructions existantes aux usages contemporains (cf. règlement écrit et annexes du PLU).

e. Les paysages dégradés

La dégradation du paysage est comprise comme une pollution visuelle et s'analyse comme une perte de satisfaction.

On observe sur la commune de BENING deux entités présentant des paysages dégradés ou en cours de dégradation :

- **La friche industrielle du secteur gare** (anciennes plateformes HBL + plateformes ferroviaires SNCF + ancienne entreprise SOFERLOR) ;

- **La fermeture du paysage ceinturant le secteur village liée à la déprise agricole et plus particulièrement à l'abandon des vergers.**

✓ **La friche industrielle du secteur gare**

Le passé industriel donne au territoire de BENING une physionomie particulière – une identité propre. Cet héritage, souvent perçu comme un handicap par la population locale et par les observateurs extérieurs, est en fait un patrimoine singulier à considérer dans une stratégie paysagère globale de reconquête et de développement économique.

L'activité minière a profondément marqué le paysage du bassin de vie de FORBACH. Le secteur gare compris entre la RD n°80A et la Rosselle ne dispose plus d'un mètre carré de terres non remanié par l'Homme. Ces marques dans le paysage sont d'autant plus impressionnantes quand on considère les transformations spectaculaires engendrées par les mouvements de terre et autres matériaux ayant été extraits, déplacés ou encore apportés.

Le relief originel a été modifié localement de quelques mètres d'altitude (en valeurs positives et négatives) suite à la création de plateformes souvent rectilignes, quais, digues, ..., mais également par la construction d'ouvrages divers techniques ou d'infrastructures de transport.

La friche industrielle du secteur gare est la principale contrainte paysagère négative de la commune. Elle apparaît comme un paysage industriel « perturbé » souvent à l'état brut, aux couleurs sombres des schistes et de poussières, recolonisé anarchiquement par une végétation pionnière adaptée à ces milieux pauvres.

Ces vastes plateformes dégradées, accueillant de manière disparate les bâtiments abandonnés, n'aident pas la région de FORBACH-FREYMING-MERLEBACH et en particulier sa population à se projeter dans l'avenir et à regarder de manière positive l'évolution du territoire.

Aujourd'hui, la nature reprend ses droits et à une vitesse considérable au regard de l'étendue des « dégradations » occasionnées par les activités humaines. La friche industrielle devient un réservoir écologique d'une richesse remarquable et constitue le poumon « vert et de biodiversité » de la commune et des communes périphériques.

Les ensembles de bois disséminés et s'étendant sur les communes périphériques, la présence de la Rosselle, de mares et certains ouvrages techniques sont les leviers de la reconquête paysagère de cet espace délaissé.





✓ *La fermeture du paysage*

Ces évolutions du paysage qui sont liées au contexte économique et au changement de société ont pour conséquence :

- La baisse du nombre d'exploitation agricole ;
- Un agrandissement des parcelles agricoles ;
- La suppression des structures végétales qui a aussi pour conséquence des risques accrus d'inondation et d'érosion ;
- La raréfaction des prairies ;
- L'abandon des vergers de hautes tiges ;
- La déprise agricole des pentes et des coteaux.

Il en résulte une simplification des paysages pouvant conduire à son appauvrissement (moins de richesses en éléments de paysage et donc en structures paysagères).



Avec des exploitations agrandies et orientées sur les cultures, les agriculteurs gèrent des surfaces avec des moyens mécanisés

lourds et dans des temps efficaces qui tendent à agrandir les parcelles et à supprimer les « obstacles ». Or ces « obstacles » sont justement des éléments de paysage de valeur : ils le structurent, le dessinent, l'enrichissent de motifs, donnent de la profondeur aux vues, l'humanisent, en même temps qu'ils jouent en général un rôle favorable en termes environnementaux : enrichissement de la biodiversité et de la ressource en gibier, préservation contre l'érosion des sols, protection des cultures contre les vents, ombrage et protection des animaux contre le soleil, abri pour les auxiliaires de cultures.

Ce sont les haies, les arbres isolés, les ripisylves, les alignements, les bosquets, les vergers, les fossés, les chemins ..., globalement précieux pour la qualité du cadre de vie et l'image de la région.

A BENING, le nombre d'agriculteurs exploitant les terres arables est très faible. Toutefois, la présence en ceinture de nombreux et anciens vergers privés et plantés en lanière sur des parcelles étroites permet de maintenir une organisation paysagère plus complexe et plus qualitative.



Jusqu'à la fin des années 1970, le village s'entourait de grandes étendues de vergers (Mirabelliers, Quetsches, Pommes, Poires, ...) pour la production d'eau de vie ou de jus de fruits. Les fruitiers étaient plantés en ligne, distants les uns des autres, au cœur d'un enclos enherbé et souvent pâturé par les vaches. Ces ensembles qui associaient arboriculture et élevage composaient les « lisières végétales » du village assurant une transition douce entre l'espace bâti, l'espace agricole plus ouvert et la forêt.

L'abandon de la ceinture de vergers provoque des effets négatifs :

- **Confrontation directe et brutale entre les espaces urbanisés banals et des espaces agricoles sans espace tampon,**
- **Simplification des paysages agricoles conduisant à un appauvrissement du paysage,**
- **Fermeture du paysage par le développement des friches et l'évolution vers la forêt,**
- **Perte du patrimoine local,**
- **Disparition de l'identité rurale de la commune.**

L'analyse de l'évolution des milieux des sites dégradés à partir des photographies aériennes historiques montre que l'évolution de la végétation est rapide sur les zones où un sol structuré est en place. Au niveau de la zone d'activité industrielle, le retour de la végétation et le développement de boisements sont également rapides. Sur les stocks de matériaux et les zones qui ont été revêtues de revêtements divers, la dynamique est beaucoup plus lente.

Dans les milieux boisés fermés présents ponctuellement, les peuplements sont denses et matures, la dynamique est globalement faible.

On retrouve cependant des zones où la végétation présente une plus forte dynamique : les clairières forestières des boisements de Chênes, Trembles, Hêtres, Robiniers ; les chablis des Boulaies de pente, les zones perturbées par l'activité anthropique, mais aussi les milieux humides présents dans le lit de la Rosselle et au droit des dépressions formées par les anciennes activités humaines.

Les boisements plus ouverts ou pionniers tels que les jeunes boulaies ou saulaies sont des secteurs où la dynamique est forte : densification de la strate arborée par recrues, enrichissement de la strate herbacée ou arbustive basse en espèces sciaphiles. Les boisements de Peupliers, Saules, Aulnes, Bouleaux et Robiniers devraient lentement s'enrichir de Chênes et/ou Hêtres et, à long terme, tendre vers les chênaies ou hêtraies présentes dans les massifs forestiers alentours.

Les caractéristiques déterminant l'identité de ces entités à préserver et à rappeler dans les projets de construction et d'aménagement sont :

Pour la friche industrielle du secteur gare :

- Les liens existants entre les espaces urbanisés et naturels (ne pas cloisonner ou clôturer systématiquement les espaces) ;
- Le sentiment d'ampleur de l'impact des activités minières (vaste espace organisé et maîtrisé par l'Homme) ;
- L'organisation rectiligne des voiries, plateformes et bâtiments ;
- Les structures et ouvrages remarquables (soutènements impactant l'organisation du site, talus, remblais, ouvrages d'art...) ;
- Les plateformes de l'ancien site minier ;
- Les sols non structurés (localement) ;
- La richesse écologique.



Pour le cœur du village :

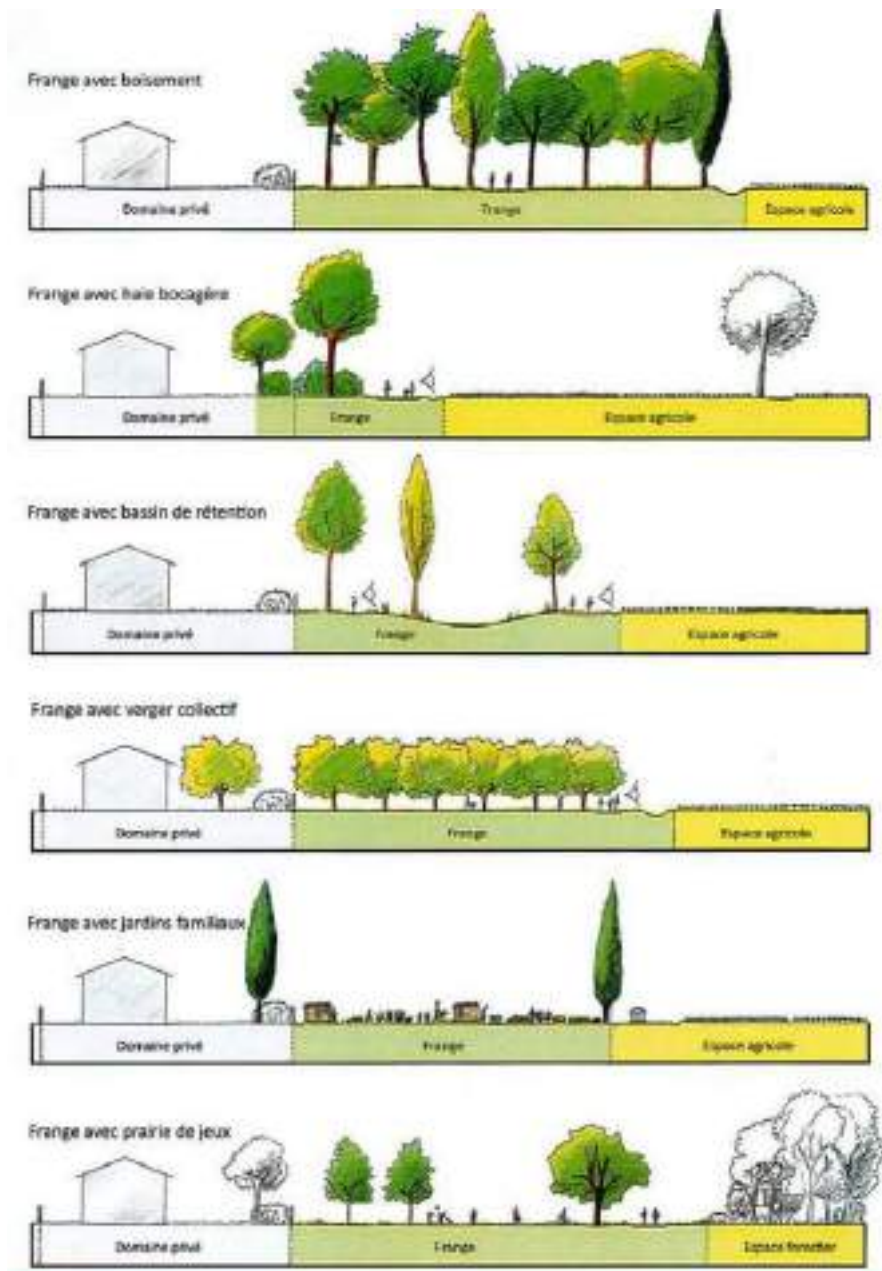
- Le maillage de vergers reliés par de nombreux cheminements parcourant le village ;
- Les points de vue existants à partir desquels des vues s'ouvrent sur la structure du village donnent à voir des panoramas sur les agglomérations et les paysages environnants ;
- Les matériaux témoins de l'architecture agricole de la localité – grès, briques, verre, bois ;
- La richesse écologique.

f. La frange urbaine

Définition : Les franges urbaines sont des espaces de transition nette ou graduée, où la « ville » laisse place à autre chose : la campagne, la « nature », le terrain vague ou la friche en attente de projets.

Source : AURCA 2012

Dans un objectif de développement durable, il est nécessaire de replacer l'environnement au cœur des projets d'urbanisation et d'aménagement mais aussi, de protéger et de valoriser les espaces et les activités agricoles, garants des équilibres territoriaux.





Comme réponse à ces défis et plus généralement à l'étalement urbain et aux impacts environnementaux et sociétaux qui y sont liés, le SCoT du Val de Rosselle fait le choix de préserver les espaces agricoles, boisés et naturels, de favoriser la densification des espaces déjà urbanisés, de limiter les extensions urbaines. Une attention particulière est portée aux espaces d'interface entre espaces urbains et espaces naturels, agricoles ou forestiers, qui constituent des limites à l'urbanisation et qui conditionnent les possibilités d'articulation et de valorisation mutuelle des espaces.

Les franges urbaines et rurales identifiées nécessitent un travail de délimitation des espaces à traiter à l'intérieur desquels les limites durables doivent être qualifiées, au sens de la valorisation. Ces espaces d'interface, espaces de coutures et de transition entre les parties urbaines et la campagne, sont des limites durables d'urbanisation, et peuvent être d'épaisseur et de nature variable.

✓ **Méthodes et qualifications**

La délimitation peut s'appuyer sur des éléments paysagers existants et/ou à créer. Une route, un chemin, une rupture de pente, un cours d'eau, une structure végétale linéaire telle qu'une haie, un espace agricole structurant, un muret, sont autant d'éléments sur lesquels figer la limite durable à l'urbanisation et offrir de la lisibilité foncière au-delà.

Dans les faits, les limites des surfaces rendues inconstructibles par les risques naturels constituent également des limites urbaines durables. L'interface entre espace urbain ou urbanisable et espace non constructible à long terme peut recouvrir une certaine épaisseur.

L'espace de transition, surtout s'il présente une certaine épaisseur, doit faire l'objet d'une réflexion spécifique. Cette réflexion doit être menée dès lors que l'espace déjà urbanisé ou l'ouverture à l'urbanisation prévue dans le PLU jouxte l'espace de frange.

Pour cela, il est important de considérer les modalités de fonctionnement, les usages et les services de l'espace de transition et de l'espace non bâti qui le jouxte :

- L'espace est-il entretenu ?
- Est-il le support d'une activité agricole ou forestière ?
- Celle-ci est-elle menacée par la proximité de la ville ou par d'autres difficultés ?
- Existe-t-il des problèmes de cohabitation entre les usagers de l'espace urbain et ceux de l'espace rural ?
- Quels sont les usages de cet espace ?
- Faut-il les encadrer ou les orienter ?
- Comment ces espaces sont-ils perçus par la population ?
- Par les élus ?
- Par les professionnels ?
- Quelles sont les aménités de ces espaces ?
- Quels sont les besoins de la population ?

La frange peut faire l'objet d'un projet qui doit répondre aux problématiques soulignées par le diagnostic. Cet espace doit permettre d'assurer une bonne cohabitation des usages inhérents aux différents types d'espaces qui se situent de part et d'autre de la frange. Il doit répondre aux besoins sociétaux, tout en relevant les défis environnementaux et en respectant l'activité économique du tissu rural.



La qualité paysagère est naturellement au centre des enjeux. La valorisation des franges peut s'appuyer sur plusieurs approches, qui peuvent être combinées. Le but est d'enrichir la « ville » par la nature et de faire de la limite un lien.

- En zone irrigable, les jardins familiaux ou les jardins partagés, en zone sèche des vergers ou vignes familiaux ou partagés ;
- Les parcs urbains, forêts urbaines, bassins de rétention paysagés, les noues, les sentiers de promenade, les voies vertes ;
- Des équipements structurants, sportifs ou culturels...
- Travailler la perméabilité entre les espaces urbains et ruraux de part et d'autre de la frange, en favorisant l'accessibilité de l'un à l'autre, en favorisant l'intégration de la nature dans l'espace urbain, en structurant l'urbain sur les limites, en donnant de l'épaisseur à la limite en y développant des usages.
- Etablir des liens entre franges et armature verte et bleue. La qualification des franges est une opportunité pour relier les espaces construits aux espaces de l'armature verte et bleue, et plus généralement aux voies vertes. Par ailleurs, les franges peuvent elles-mêmes contribuer aux espaces de l'armature verte et bleue.
- Proposer des orientations d'aménagement et de programmation et un règlement spécifique dans le PLU. Il s'agit de poser les questions des limites de l'urbanisation, du rôle des espaces agricoles et naturels dans le projet urbain, afin de développer une vision d'ensemble et de prendre ensuite les mesures fines adéquates sur ces espaces d'entre-deux.

g. Les entrées de ville

Zones de transition, zones commerciales, zones d'activités, zones d'échanges circulatoires intenses, interfaces entre urbain et rural, les entrées de villes, concentrent de grands enjeux d'aménagement.

Aujourd'hui, les entrées de ville présentent souvent des « architectures provisoires ». De belles villes sont trop souvent abîmées par leurs entrées défigurées et marquées par une anarchie qui s'oppose aux efforts réalisés dans les centres villes. Les franges urbaines s'étendent et entrent en concurrence avec les cœurs de ville, d'une part, et consomment des terres agricoles et des espaces naturels, d'autre part. Ces espaces représentent un véritable enjeu pour l'évolution qualitative des villes et pour penser la ville dans sa globalité : lien centre-périphéries, commerces, déplacements, cadre de vie.

Les entrées d'agglomération de Béning-lès-Saint-Avoid sont marquées par la présence d'infrastructures majeures (grandes emprises ferroviaires aux ambiances peu qualitatives) qui accompagnent le visiteur tout le long de la traversée de l'agglomération. La Route Départementale divise cette portion de territoire en deux parties : les grandes emprises ferroviaires et les quartiers d'habitat.

Le long de cet axe routier, les quartiers d'habitat apparaissent décousus en raison de leur faible densité de construction.

Le parcours urbain se décompose en quatre séquences paysagères :

- La transition rurale et l'annonce du centre urbain en venant de Cocheren ;
- Le secteur d'activités économiques porté par FRAMAFER ;
- Le secteur gare et l'amorce d'un pôle d'échange multimodal ;
- La coupure d'urbanisation et l'absence de qualité paysagère.



Entrée / Sortie d'agglomération Ouest – BETTING



Secteur de coupure d'urbanisation. Le paysage semble figé – sans évolution possible. Paysage peu attractif ne mettant pas en valeur l'agglomération.

Entrée / Sortie d'agglomération Est – COCHEREN



Secteur de transition avec la commune rurale de Cocheren. La présence d'arbres de part et d'autre de la Route Départementale participe à l'annonce progressive de la localité. Les gabarits de l'immeuble collectif et de l'ancien café-restaurant marquent physiquement l'entrée de l'agglomération. L'intersection avec la rue Principale mériterait un traitement paysager qualitatif et soigné.

Il est rappelé que l'image offerte par les entrées d'agglomération et par leur traversée de la localité constituent la première impression : positive ou négative d'une commune. Un paysage d'entrée accueillant exerce de l'attrait tant sur les visiteurs que sur les entrepreneurs et les résidents potentiels.

h. Les enjeux paysagers

A la lecture de la carte issue de l'étude régionale sur les paysages (1995-DIREN), il apparaît que les paysages des communes, anciennement minières, faisant parties du SCoT du Val de Rosselle, sont soumis à de fortes pressions de développement urbain et économique, dans lesquelles les paysages patrimoniaux (comme les anciens sites miniers par exemple) sont devenus ponctuels.

Les enjeux identifiés sont la préservation et la reconquête de l'identité patrimoniale du bassin du Warndt et de sa proche couronne.



- **L'inscription du paysage au SCoT du Val de Rosselle**

Les dispositions directives et réglementaires issues du SCoT du Val de Rosselle s'imposent au document d'urbanisme de la commune.

Les zones artificialisées (zones d'habitation, zones d'activités économiques, infrastructures routières et ferroviaires) représentent 50% de la surface du SCoT. Le territoire du SCoT offre un paysage et un patrimoine naturel riche insuffisamment pris en compte par rapport à l'héritage industriel, à sa mémoire. La forêt, bois, landes, lacs et rivières représentent 22% de la surface du SCoT (dont 15% de forêt). 28 % de la surface sont utilisés à des fins agricoles.

La forêt du Warndt est une des principales « valeurs dormantes » du territoire. Le rapprochement avec la stratégie de valorisation de sa partie allemande doit être un objectif prioritaire pour augmenter son impact en termes d'usage et atteindre une certaine cohérence.

Les axes prioritaires présentés côté allemand sont :

- Mettre en place autour de ce massif les nouvelles bases d'une vie après le charbon ;
- En faire un véritable lieu de vie en contre-point des zones de densité urbaines ;
- De développer un véritable projet franco-allemand.

Les objectifs portés au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Val de Rosselle est de faire du massif du Warndt, espace central du Parc Saar Moselle, le cœur du nouveau territoire en :

- ✓ Considérant les forêts comme des concepts unificateurs basés sur une valeur paysagère : envisager des extensions et des mises en réseau ;
- ✓ Plaçant l'héritage industriel dans un cadre valorisant.

Au niveau local, Les changements d'état et d'usages des éléments constitutifs du paysage de la commune conditionnent une dynamique paysagère marquée par fermeture progressive des espaces au profit du développement d'une végétation arborescente.

Cette évolution tend à accélérer l'érosion des valeurs identitaires et patrimoniales que constituent les entités paysagères remarquables de la commune :

- L'ancien site industrielle – identité du quartier gare.
- Les vergers et les espaces agricoles exploités – identité du cœur de village.

Les actions à mener pour l'entretien et le développement du paysage communal doivent s'appuyer sur les forces du territoire. Concernant la fermeture du paysage, le défrichement ne doit pas être systématique afin de conserver des écrans visuels végétaux épais vis-à-vis de certains secteurs habités permettant ainsi également de répondre aux enjeux de structuration des cônes de vue. Les surfaces non défrichées doivent faire l'objet d'un nettoyage et d'un entretien de type « forestier » afin de préserver la dynamique végétale.

L'expertise flore de la commune a révélé la présence de quelques peuplements d'arbres et d'associations végétales d'intérêts (essentiellement localisés au droit de la friche industrielle ferroviaire à proximité des mares et de la Rosselle, mais aussi le long du cheminement cyclable menant au circuit pour modèles réduits et le long du Kallenbach - ripisylve). Ces ensembles remarquables ne doivent pas être impactés par des défrichements.

Les meilleures solutions d'aménagements et de constructions seront celles qui associeront les enjeux de préservation de la faune et de la flore et de préservation du patrimoine et de l'identité paysagère de la commune.



Sur le secteur de la friche industrielle, les données recueillies (inventaires SCoT) ont mis en évidence la présence d'une herpétofaune remarquable comme, entre autres, le crapaud vert.

Plusieurs mesures, s'inscrivant dans un contexte de préservation et développement de « trame verte » et « trame bleue », devront être prévues lors de toutes opérations d'aménagements ayant une incidence même minime sur ces espaces.

Ces mesures participeront au maintien des axes de déplacement favorables à l'herpétofaune et au maintien des habitats spécifiques nécessaires aux maintiens des populations floristiques et faunistiques, par exemple :

- **aménagements écologiques favorisant la mobilité et la survie des espèces sur le site** : *par exemple, clôture avec « petits » passages inférieurs, bordures de voirie franchissables, etc.*
- **création d'abris pour la faune** :
 - ✓ Buttes en matériaux neutres,
 - ✓ Mares spécifiques de 250 à 400 m² pour l'accueil du crapaud vert,
 - ✓ Nichoirs pour l'avifaune, ...
- **limitation des aménagements paysagers « cosmétiques »** : limiter au maximum l'apport de matières organiques tel que l'humus, éviter la création de pelouses classiques, éviter les plantations, d'espèces « exotiques » d'arbres hors abords immédiats des bâtiments et plantations ornementales n'ayant pas d'intérêts écologiques spécifiques pour la faune,
- **fauche régulière des plantes invasives et surveillance** afin de limiter la progression et l'étalement de celles-ci,
- En fin de travaux, les espaces dévolus aux installations de chantier ne seront pas reboisés mais reconfigurés au niveau du sol, selon des faciès favorables à l'herpétofaune. Enfin les aménagements de voirie suivront les pentes naturelles du terrain et les zones paysagées conserveront les altitudes existantes.